



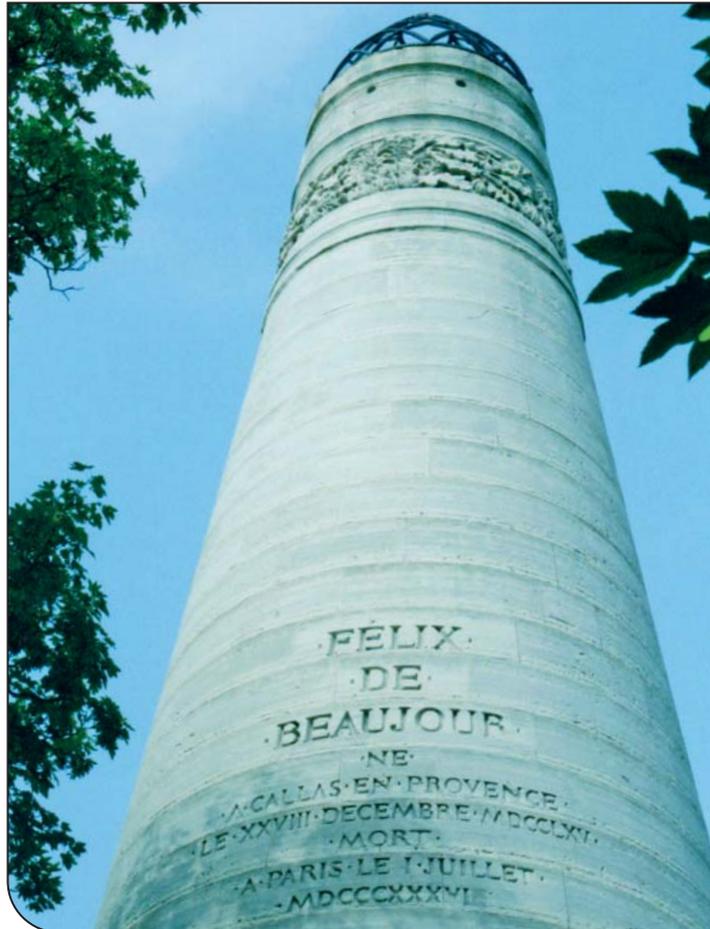
N°24 / Avril / 2007

Le Petit Callassien

MONUMENT FUNÉRAIRE

DU BARON FÉLIX DE BEAUJOUR

au cimetière parisien du Père-Lachaise...



Le Baron Félix de Beaujour légua en 1836 à la commune de Callas une somme de 100 000 francs destinée à la création d'un hospice et d'une école de filles. Le bâtiment fut construit sur les plans d'André Pellicot, cousin de Beaujour. Il est devenu la Maison des Associations.

DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION

Françoise BARRE
Maire de Callas

AIDE À LA RÉDACTION
Muriel MERCHER

COORDINATION
Dominique BOURRIER

ILLUSTRATIONS
Daniel et Raphaëlle
DIDOLOT

DOCUMENTATIONS
ARCHIVES
Services de la Mairie

DISTRIBUTION
Pierre FERRANDO

CONCEPTION
IMPRESSION

Repro Systèmes
Tél. 04 94 70 87 27
repro-systems@wanadoo.fr



*Buste du Baron Félix de Beaujour
Réalisé par le sculpteur Pigalle en 1836*

Madame le Maire
Callas de Provence
83830

Levallois le 2 juillet 2006

Madame le Maire,

Le Baron Félix de Beaujour demeure peut-être plus présent dans l'esprit des visiteurs du Cimetière parisien du Père-Lachaise que dans le souvenir des Callassiens.

Son monument funéraire, unique par sa forte immodeste prestance, mais aussi par une architecture remarquable, lui vaut une place d'honneur sur le plan des tombes, remis aux touristes, au milieu de personnages illustres, gens de lettres, des arts ou de la politique.

Vos archives sont déjà riches de tous les documents biographiques sur le parcours de ce Callassien d'origine, mais ce me surprendrait si vous possédiez une photo de sa singulière et prestigieuse dernière demeure... ?

Je serais flatté d'enrichir vos dossiers avec ces images.

C'est par hasard que je découvris ce monument, par un triste matin d'automne où je me rendais à l'incinération d'un ami cher ; je m'étais promis de revenir pour le photographier et de vous adresser ces épreuves en ressouvenir d'une période enchanteresse de mon adolescence vécue à Callas.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, avec l'expression de mes respectueux sentiments, l'assurance de ma totale considération.

Claude Bleyne

P.S. Situation du monument : chemin Casimir Delavigne - 48^e division
Dimensions estimées : Diamètre de la base : 12 mètres
Hauteur ...X



EDITORIAL

RIEN N'EST SIMPLE !!!

Beaucoup d'entre vous m'ont connue lorsque je tenais ma boutique « chez Magali » (de 1978 à 1984). Je vendais, entre autres choses, des montres et, deux fois par an, c'était le défilé car les possesseurs de montres récentes ne savaient pas effectuer les manœuvres pour changer l'heure. C'était un vrai casse-tête car chaque montre avait son mécanisme, différent l'un de l'autre. Et tout le monde se lamentait... Pourquoi le progrès amène-t'il autant de complications ?

En effet, au fur et à mesure que nous « avançons » tout devrait devenir plus simple, plus accessible, plus réconfortant, le progrès quoi ! Mais, rien n'est simple ! Il y a 3 ou 4 ans de cela, de retour du Congrès des Maires à Paris, j'annonçais le maître mot qui nous avait été communiqué pendant 3 jours : simplification ! Ce à quoi un de mes proches collaborateurs me rétorquait : eh bien alors, tout va devenir encore plus compliqué !

Rien n'est simple !

Et c'est vrai, pour n'importe quoi, n'importe quelle action ou projet, rien n'est simple. Entre les études géotechniques, les études béton, les études ceci, les études cela, les appels d'offres aux entreprises, les délais à respecter dans toutes les démarches, les dossiers qu'il faut relancer car ils ont été quelquefois oubliés, les innombrables coups de fil qu'il faut donner, fournir des documents que l'on a déjà donnés... Rien n'est simple !

Vous comprendrez mieux que les chantiers durent : nous allons attaquer en 2007 la seconde tranche de la toiture de l'église, finaliser l'élargissement des voies à 4 mètres absolument nécessaire si nous voulons assurer la constructibilité et effectuer la troisième tranche des canalisations de tout à l'égout. Quant à Beaujour, votre patience va bientôt être récompensée car la fin des travaux est prévue pour juillet 2007. Vous pourrez vous réunir de nouveau pour vos festivités et la Municipalité pourra célébrer les vœux de l'année 2008 comme nous avons l'habitude de le faire ces dernières années dans la joie et le bonheur de tous se retrouver.

Je désire maintenant vous entretenir de cette grosse entreprise qu'est le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Dans le n° 22 de notre bulletin municipal, je vous ai décrit ce que représente ce document. Il s'avère qu'au fur et à mesure de nos discussions avec notre bureau urbanisme et les personnes associées (DDE, DDA, etc.) la loi SRU (Solidarité-Renouvellement-Urbain) s'est précisée à nos réflexions. Le « Porter à connaissance » du préfet que nous avons reçu en novembre 2006 nous a exposé les dispositions particulières applicables à notre commune ainsi que les études techniques en

matière de prévention des risques et de protection de l'environnement. L'élaboration du PLU doit tenir compte d'une étude habitat, d'une étude sur les déplacements, la démographie, l'emploi, l'inventaire des logements sociaux, tout cela en vue d'un développement durable.

Les grands principes étant :

- la non-consommation d'espace ce qui rend difficile l'acceptation par les services de l'Etat de créer de nouvelles zones constructibles, la réponse est : densifiez les zones U existantes !
- la protection absolue des espaces agricoles
- une urbanisation limitée compte-tenu des forêts proches et de la protection incendie
- la prise en compte de ces risques par une réflexion sur les accès aux habitations par des voies d'une largeur minimum de 4 mètres.

Cette description n'est pas exhaustive et les recommandations du préfet sont à examiner et à traiter avec attention. Il est souhaitable d'appliquer cette loi SRU en tenant compte de tout ce qu'elle implique techniquement et financièrement par la création d'infrastructures qui doivent rester à la mesure de notre village et de son devenir.

C'est pourquoi, là aussi, la précipitation n'est pas de mise même si nos objectifs sont bien inscrits. La période lourde d'élections ne favorise peut-être pas la prise de décisions importantes pour notre commune.

Donnons-nous les moyens d'être forts dans les discussions que nous devons poursuivre dans l'élaboration de ce document de PLU qui déterminera notre avenir pour de longues années.

Trois révisions simplifiées du Plan d'Occupation des Sols sont en cours et ont été mises en place compte-tenu de l'intérêt général qu'elles représentent. Il s'agit tout d'abord des deux carrières qui demandent une extension de leur périmètre d'exploitation : la Catalane (société SOMECA) de 34 ha et la Joyeuse (société LAFARGE-GRANULATS SUD-EST) de 38 ha. Ces extensions sont prévues sur un temps très long : 30 ans et au fur et à mesure de leur avancée, un réaménagement des zones exploitées devra se faire. Ces extensions s'avèrent nécessaires dans la perspective de la demande en matériaux grandissante dans le Var (constructions d'habitations, de routes, d'infrastructures tels que les hôpitaux, les lycées, collèges, écoles, etc.) et la recommandation du schéma départemental des carrières du Var qui stipule : « oui à l'extension des sites existants et non à la création de nouveaux sites ». Les carriers demandent en conséquence une modification du document d'urbanisme de la commune :

- modification sur l'extension prévue de la zone ND en zone II NC
- enlèvement des EBC sur ces espaces.

Quant à la troisième révision simplifiée, il s'agit de la Clinique des Oliviers qui demande une extension de ses bâtiments afin d'y aménager de grandes chambres pouvant accueillir des personnes en soins de suite lourds (lits médicalisés, accès aux fauteuils roulants, etc.). En effet, le docteur LEMPIDAKIS, propriétaire depuis juillet 2004, a obtenu récemment 10 lits de soins de suite lourds dans son quota de 82 lits. Cela est un atout supplémentaire pour la Clinique des Oliviers qui peut rendre de grands services à la population.



La clinique des Oliviers

La réunion des personnes associées pour les carriers (Préfecture, DRIRE, DIREN, DDE, DDA, Chambre d'Agriculture) s'est tenue le 21 mars et a été suivie d'une réunion publique, chaque carrier exposant son projet et répondant à toutes les interrogations.

Celle de la Clinique s'est tenue le 5 avril suivie de la même façon d'une concertation du public.

Les personnes associées rendront leur avis dans un délai de deux mois (environ). Chaque dossier sera consultable en mairie jusqu'au mois de juin. Viendront ensuite les enquêtes publiques dont les dates seront annoncées.

- chacun est habilité à s'exprimer -

Une commune qui n'avance pas, recule !

Françoise BARRE,
votre maire

ACQUISITIONS DE BATIMENTS ET TERRAINS

Le grand bâtiment jouxtant le terrain de football, propriété de Monsieur François LOPEZ où longtemps fonctionna la menuiserie familiale, a été acquis par la municipalité en décembre dernier. Ces locaux seront destinés à recevoir des activités associatives, sportives et culturelles (gymnastique, cours de judo et autres, ateliers de travaux manuels, etc.). Laissez-nous simplement le temps de mettre le bâtiment aux normes (budget 2008-2009).



Bâtiment jouxtant le stade

Le terrain de football étant prochainement aménagé avec un revêtement synthétique par la C.A.D. (Communauté d'Agglomération Dracénoise), il nous faut trouver un autre terrain pour les jeux de boules et surtout la provençale dite « la longue ». Nous nous sommes positionnés sur un terrain proche du terrain de foot. Nous espérons aboutir.

Terrain HAAN : nous vous l'avons déjà dit, nous avons acquis 12 000 m² à feu Madame Francine BONNOT-HAAN. Celle-ci est décédée. Son mari, sous tutelle, ne peut rien décider. En effet, c'est l'organisme de tutelle et sa tutrice qui sont les seuls décideurs de la cession des 4 500 m² restant à acquérir pour nous permettre de réaliser un bel ensemble de :

- 35 logements pour actifs, en location et en accession à la propriété, accès en rez-de-chaussée pour personnes à mobilité réduite et/ou âgées ;
- un espace de création future de crèche intercommunale, des parkings, espaces verts...

INFO DE DERNIERE MINUTE

Vous l'avez constaté, l'hiver a été doux et les températures de ce printemps sont déjà élevées. Nous attendons un été très chaud. Monsieur le préfet du Var vient d'activer le plan d'action sécheresse 2007 et fixer par arrêté la limitation des usages et prélèvements d'eau. C'est ainsi que nous venons de fermer quelques robinets d'arrivée d'eau de la commune et vous recommandons **d'ECONOMISER** cette précieuse ressource qu'est l'**EAU** !

Attention aussi à bien débroussailler vos propriétés, la chaleur et le vent risquent l'été prochain de provoquer des incendies, nos secteurs sont très sensibles. Le préfet pourrait interdire le brûlage de la végétation si la chaleur continue.

Tenez-vous informés (mairie, journaux, etc.).

QUELQUES AMENAGEMENTS ET EMBELLISSEMENTS DEJA REALISES



Elargissement des voies à 4 m (Colle Blanche).

TRAVAUX EN COURS OU EN PHASE D'ACHEVEMENT



Centre Beaujour en travaux.



Buvette place du 18 juin 1940.



Toiture église (2^e tranche).



Cabinet médical.



Assainissement (3^e tranche).

TRAVAUX A VENIR - AMENAGEMENTS VILLAGE

La fontaine Saint-Eloi, vidée depuis un certain temps pour cause de fuite, va faire l'objet d'une réfection, la consultation des entreprises est en cours. Afin d'améliorer l'esthétique de la Place Clemenceau, l'entourage des arbres va être repensé et le revêtement au sol refait. Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la DDAF (pour l'étude du remplacement des conduites d'eau et d'assainissement de la galerie du centre village (rue Saint-Eloi). La rue Grande bénéficiera également d'un enrobé dès les chantiers privés terminés. C'est donc le centre même du village qui va être rénové pour notre bien-être et celui de nos visiteurs.

Nous n'oublions pas le boulevard des Poilus qui sera bientôt doté de trottoirs du n° 5 au n° 13 et du n° 33 au n° 43. Il est très difficile de les positionner aux autres endroits du boulevard des Poilus.

FINANCEMENTS

RECAPITULATIF TRAVAUX CENTRE BEAUJOUR				
ENTREPRISES	MONTANTS	SUBVENTIONS	MONTANTS	AUTOFINANCEMENT
Mascherpa	375 034 €	Conseil Général	237 800 €	
SOVADIF	10 600 €	Conseil Régional	56 212 €	
DVM	16 293 €			
TOTAL	401 927 €			
TVA 19,6 %	78 778 €			
TOTAL TTC	480 705 €	TOTAL	294 012 €	186 693 €

RECAPITULATIF TRAVAUX CHARPENTE COUVERTURE EGLISE				
ENTREPRISES	MONTANTS	SUBVENTIONS	MONTANTS	AUTOFINANCEMENT
Méditerranée Charpentes	267 843 €	Conseil Général	114 650 €	
		Réserve Parlementaire	15 000 €	
TOTAL	267 843 €			
TVA 19,6 %	52 497 €			
TOTAL TTC	320 340 €	TOTAL	129 650 €	190 690 €

LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2006

En application de l'arrêté ministériel du 27 Mai 2004, est publiée la liste suivante :

1) Marchés de 230 000 € HT à 999 999 € HT

OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT	ATTRIBUTAIRE	ADRESSE
TOITURE EGLISE	07/04/2006	266 852,40 €	Méditerranée Charpente	Hyères

2) Marchés à procédure adaptée de 20 000 € HT à 49 999 € HT

OBJETS	DATE DU MARCHÉ	MONTANTS	ATTRIBUTAIRES	ADRESSES
STRUCTURE ANIMATION Place du 18 Juin 1940	24/05/2006	26 378,91 €	D.M. Construction	Draguignan
EXTENSION GARDERIE	31/05/2006	29 007,18 €	ALGECO	Cuers

LES TRAVAUX



TRAVAUX EN REGIE MUNICIPALE

- Travaux de maintenance dans les bâtiments communaux.
- Entretien des voies et chemins, curage des fossés et vallons communaux.
- Débroussaillage des abords des chemins communaux.
- Réparation de pluviaux et aménagements.
- Entretien et nettoyage des rues du village et nettoyage du cimetière.
- Ramassage des encombrants dans la commune.
- Travaux de ferronnerie et pose de barrières dans le village.
- Désherbage des voies et abords.
- Mise en peinture des garde-corps.
- Pose et mise en peinture de mobilier urbain.
- Travaux de busage du chemin des Blimouses.
- Construction de murs de soutènement et pose de grillage quartier Peyblou.
- Aide aux festivités et manifestations : fête de Pennafort, inter-oeufs, kermesse de l'école, festival de musique, foire artisanale, fête de la Saint-Laurent, greniers dans la rue, course des hauts-villages, etc.
- Travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'ancien centre de secours.
- Réfection du chemin rural de Callas à Bargemon avec pose de barrières.
- Pose de panneaux DFCI sur la Commune.



TRAVAUX A L'ENTREPRISE

- Entreprise Alain CHEVAL-BERTRANON : mise en conformité des installations électriques dans tous les bâtiments communaux.
- Entreprise BLANC : mise en place et dépose des illuminations de fin d'année.
- Entreprise STRAMBIO : goudronnage et rénovation de voies publiques :
 - chemin rural des Clèdes ;
 - chemin rural de Callas à Bargemon ;
 - stationnement devant le conteneur des O.M. chemin des Costes ;
 - chemin rural des Colettes.
- Entreprise INEO : entretien de la GBT du chauffage de l'école (gestion technique).
- Entreprise DESINFECTION GENERALE : traitement des arbres du village.
- Entreprise VENTURINO : curage du décanteur du lac de la Risse.
- Entreprise D.M. CONSTRUCTION : travaux de terrassement et fondation pour l'agrandissement de la garderie péri-scolaire. Construction d'un local « festivités » place du 18 juin 1940.
- Entreprise SAINT-MARTIN-PAYSAGE : entretien des espaces verts du village.
- Entreprise EURL BOYER : travaux de fauchage à l'épaveuse route de Callas à Figanières.
- Entreprise TAXIL : travaux de terrassement pour l'assainissement et l'adduction d'eau potable dans les quartiers de la Chapelle, les Moulières, la Colle, les Ferrages, les Rays.
- Entreprise BERTRAND : réalisation des travaux d'aménagement des voiries quartiers Peyblou, la Chapelle, Saint-Laurent.
- Entreprise FRANCESCHI : élagage des arbres.



LISTE DES TRAVAUX EFFECTUES A L'ECOLE COMMUNALE

Durant l'année 2006, le service technique et les entreprises ont réalisé des travaux dans notre école communale, en voici le détail :

TRAVAUX EN REGIE MUNICIPALE

- Collage des dalles et des plinthes dans toute l'école.
- Travaux de peinture (classes de maternelle grande section, petite section, salle ronde, toilettes maternelles, salle de restauration).
- Petits travaux d'entretien courant dans chacune des autres classes.
- Mise en place de plaques de propreté contre les bas de porte de la cuisine.
- Goudronnage autour des arbres avec de l'enrobé drainant.
- Changement du grillage entre la cour maternelle et l'aire polyvalente.
- Réparation du portail de l'aire polyvalente et de la cour maternelle.
- Réparation à l'enduit des piliers extérieurs dans la cour maternelle.
- Passage au kärcher avec produit désinfectant des deux cours de l'école.
- Mise en place de porte-manteaux dans l'école.
- Travaux de débroussaillage autour des abords de l'école et élagage.
- Installation de distributeurs à papier.
- Nettoyage et révision de la toiture de l'école.
- Création d'un abri pour le stockage des bouteilles de propane.



TRAVAUX A L'ENTREPRISE

- Vérification annuelle des extincteurs, ainsi que vérification des blocs autonomes d'éclairage de sécurité et changement des appareils défectueux, installation de panneaux indicateurs : entreprise ALTA SUD.
- Nettoyage annuel de la hotte de la cuisine : entreprise TECHNIVAP.
- Mise en conformité des installations électriques : entreprise Alain CHEVAL-BERTRANON.
- Pose d'une prise 380 w dans la cuisine pour le branchement d'un robot électrique : entreprise EURL BLANC.
- Changement des robinets afin de les positionner à la hauteur des petits : entreprise FAILLE.
- Mise en peinture de la cuisine : entreprise MOREAU.
- Travaux d'étanchéité effectués sur la toiture de l'école : entreprise DRAGON ETANCHE.
- Installation et mise en conformité d'une nouvelle conduite de gaz : entreprise ARAGON.

TRAVAUX 2007

- Projet d'insonorisation du réfectoire par la société DECIBEL.
- Mise en peinture des classes du primaire.
- Création d'un local à ménage et installation de rayonnages.
- Mise en place de rayonnages dans le local alimentaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/07

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Chiffre provisoire à confirmer par l'INSEE : 1 644 auquel il faudra ajouter les personnes en communauté directement recensées par l'INSEE (Maison Saint-Dominique et Clinique).

FOIRE COMMERCIALE DU 19 MARS

Le Maire,

- expose que la foire commerciale de la saint Joseph, le 19 mars, périclité du fait qu'un nombre restreint de personnes y participe, clients et marchands ne pouvant être libres en semaine.
- demande si cette foire doit être maintenue à date fixe ou la mettre au 3^e dimanche de mars ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer au 3^e dimanche de mars, à compter de l'année 2008, la foire commerciale, pour relancer la fréquentation de celle-ci.

GRENIERS DANS LA RUE

Le Conseil Municipal, sur demande de Madame la présidente de l'Office de Tourisme, à l'unanimité,

- donne son accord pour l'organisation de 2 greniers dans la rue dans l'année organisés par l'O.T.

Les dates prévues sont les 13 mai et 16 septembre 2007.

CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour renouveler la convention avec l'O.N.F. pour le contrôle de débroussaillage.
- donne son accord pour une convention de gestion avec l'O.N.F. et l'Association des Communes Forestières.

Le total des propriétés non bâties classées en bois à la matrice cadastrale est de 3 697 ha.

La forêt communale représente 323 ha.

CONVENTION COMMUNE/SPIP/SENDRA

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

- donne son accord pour un chantier de débroussaillage du 26/03 au 22/06/2007, par convention entre la Commune, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et l'Association SENDRA, dont le financement est le suivant :

Montant TTC	SPIP	COMMUNE	Etat CNASEA	Conseil Régional	Conseil Général
38 001	5 850	3 000	13 611	15 540	0

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER.PACA (E.P.F. PACA)

Le Maire expose que :

- la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a, par délibération du 14 décembre 2006, arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat qui doit permettre de répondre aux besoins en logements du territoire, en favorisant le développement d'une offre de logements diversifiée, adaptée et à coût maîtrisé (location, accession à la propriété).

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements ont été définis par chacune des communes. Pour les atteindre, une des actions identifiées dans le P.L.H. consiste à agir en amont sur le foncier.

A cette fin, la CAD a signé le 24 janvier 2007, une convention d'intervention foncière multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (E.P.F. PACA) pour une durée de 6 ans, permettant la réalisation de 200 logements dont 80 en locatif aidé. A ce titre, l'engagement financier de l'E.P.F. PACA est de deux millions d'euros.

A la demande des communes ou avec leur accord, l'intervention de cet établissement public se déroule en plusieurs étapes : l'analyse de la capacité foncière d'un site, la détermination de la faisabilité technique et financière d'une opération, la maîtrise foncière (par acquisition amiable ou par préemption), la revente à un opérateur dont le choix appartient à la commune.

Pour la mise en œuvre de cette convention, le rôle de la commune consiste à :

- valider les gisements fonciers intéressants (identifiés par elle-même ou par l'E.P.F. sur son territoire),
- déterminer avec l'E.P.F. le contenu des programmes dans le cadre des objectifs du PLH et valider la faisabilité des projets,
- valider les acquisitions,
- approuver le cahier des charges de revente des terrains,
- choisir l'opérateur chargé d'acquérir les terrains à l'issue du portage par l'E.P.F. PACA et de réaliser les programmes de logements.

En conséquence, la Commune doit déléguer au cas par cas son droit de préemption urbain au profit de l'E.P.F. PACA.

La délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 1999 a autorisé le Maire, pendant la durée de son mandat, à exercer par délégation les matières visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives à l'exercice des droits de préemption. Il convient donc de permettre au Maire de déléguer cet exercice à l'E.P.F. PACA.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention opérationnelle d'intervention foncière multi-sites du 24 janvier 2007 ci - jointe et les obligations en découlant,
- de dire que sur les zones où est institué un Droit de Préemption Urbain, le Maire pourra déléguer, de manière ponctuelle, l'exercice de son droit de préemption urbain au profit de l'E.P.F. PACA, afin de permettre la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat et ce, conformément aux dispositions des articles L 210-1, L 211-4, L 213-3, L 300-1 du code de l'urbanisme et de l'article L 2122-22-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention opérationnelle d'intervention foncière multi sites du 24 janvier 2007 ci-jointe et les obligations en découlant.
- dit que sur les zones où est institué un Droit de Préemption Urbain, le Maire pourra déléguer, de manière ponctuelle, l'exercice de son droit de préemption urbain au profit de l'E.P.F. PACA, afin de permettre la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat et ce, conformément aux dispositions des articles L 210-1, L 211-4, L 213-3, L 300-1 du code de l'urbanisme et de l'article L 2122-22-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ARRETE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

Le Maire expose que :

- les programmes locaux de l'habitat sont des outils de programmation qui permettent d'articuler sur un territoire donné les politiques d'aménagement et d'habitat. Ils présentent un caractère opérationnel direct. En effet, ils définissent pour une durée déterminée les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Ils sont notamment le cadre privilégié de réalisation des logements sociaux.

La C.A.D. s'est engagée dans cette démarche par délibération du 30 novembre 2001. Un projet de PLH a été élaboré et arrêté par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2006.

La procédure d'élaboration prévoit la consultation des communes membres (article L 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). C'est donc à ce titre que notre commune a été saisie par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

La commune de Callas, par délibération du 3 mars 2006, a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, qui prendra en compte les objectifs retenus dans le cadre du PLH, et notamment un programme de 35 logements sociaux (20 en locatif et 15 en accession propriété).

Propose d'émettre un avis favorable au projet de PLH

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Vu l'article L 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en date du 30 novembre 2001,
Vu le courrier de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en date du 15 janvier 2007,

Décide

Article 1 : d'adopter les termes de l'exposé ci-dessus.

Article 2 : de donner un avis favorable au projet de programme local de l'habitat tel qu'arrêté par la Communauté d'Agglomération Dracénoise le 14 décembre 2006.

TERRAINS AC.78/88 CASTEOU

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire ,
Considérant qu'il est nécessaire de rechercher un terrain pour la réalisation d'un boulodrome,
- donne un accord de principe pour autoriser le Maire à faire les démarches pour l'acquisition de ces terrains, cadastrés AC.78/88 à Casteou, destinés à la réalisation d'un terrain de boules.

DOSSIER DE CONSULTATION DES BUREAUX D'ETUDES POUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,
- prend connaissance du dossier de consultation des bureaux d'études établi par la DDAF, pour la réalisation des études du schéma directeur d'eau potable.

Cette opération évaluée dans son ensemble à 50 000 € HT, a fait l'objet d'une demande de financement à la programmation 2006, dont les conditions seraient les suivantes :

- subventions Agence de l'Eau et Conseil Général
80 % : 40 000 €
- autofinancement Commune de Callas
20 % : 10 000 €

Compte tenu du montant de l'estimation, il peut être envisagé une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve le dossier de consultations établi par la DDAF,
- décide de procéder à la dévolution des études par une procédure adaptée,
- décide de publier l'avis d'appel à la concurrence dans le BOAMP et Var Matin,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour la poursuite de la procédure.

PROCEDURE DE TRANSFERT DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRE – DEL.09/2007

Le Maire,

- informe le Conseil Municipal que la Loi n° 2004.809 du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a redéfini le cadre juridique applicable aux conditions de transfert aux communes des biens vacants et sans maître. En conséquence, sur ces biens, la commune peut engager des procédures pour le transfert de ceux-ci à la commune.
- propose au Conseil Municipal une liste de biens à appréhender au titre de l'article 147 de la Loi susdite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- charge le Maire d'engager les procédures pour appréhender les biens retenus lors de la commission des impôts.

PERSONNEL COMMUNAL CONTRATS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

- décide les postes suivants :
 - un poste d'ATSEM à proroger du 28/02/2007 au 31/07/07 – 35 H hebdomadaires – SMIC
 - un poste d'archiviste du 01/01/07 au 31/03/07 35 H mensuelles – 10,55 €/H
 - trois postes en C.A.E. du 02/04/07 au 30/09/2007 20 H hebdomadaires – SMIC

PETITION DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DE LA GARE DES ARCS – DRAGUIGNAN

Le Conseil Municipal,

- décide d'approuver la pétition demandant à R.F.F. (Réseau Ferré de France) la réalisation de travaux facilitant l'accès aux quais.

DOSSIERS DE SUBVENTIONS PROGRAMME 2007 DU CONSEIL GENERAL

Le Maire,

- expose au Conseil Municipal, que la délibération du Conseil Général du 13 décembre 2006 a redéfini les modalités des aides financières aux communes pour 2007.

En conséquence, il faut définir les opérations à présenter au programme de subventions 2007 du Conseil Général avant le 31 mars, et invite le Conseil Municipal à en délibérer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ayant pris connaissance des montants estimatifs pour les différentes opérations,

- décide de solliciter l'inscription des opérations suivantes au programme de subvention 2007 du Conseil Général :

Le montant de l'enveloppe annuelle de subvention du Conseil Général étant de 345 000 €, la consommation de celle-ci est de :

Priorités	Montant HT.	Subv. reportée	Subv. 70% 2007	Total subv.
N° 1	409 075	48 545		48 545
N° 2	86 700	43 350		43 350
N° 3 à 10	325 652		227 956	227 956
TOTAL Subv.				319 851

	Montant HT.	Montant TTC.
Priorité 1 - CENTRE BEAUJOUR (subvention reportée de 48 545 €)	409 075 €	489 254 €
Priorité 2 - TOITURE EGLISE 2° TRANCHE (subvention reportée de 43 350 €)	86 700 €	103 693 €
Priorité 3 - ACQUISITION IMMEUBLE LOPEZ	230 000 €	230 000 €
Priorité 4 - VEHICULE POLICE MUNICIPALE	20 2054,53 €	24 164,62 €
Priorité 5 - TRAVAUX VOIRIE	21 365,30 €	25 552,90 €
Priorité 6 - PLUVIAL LA FERRAGE	13 520 €	16 170 €
Priorité 7 - AUTOSURVEILLANCE STATION EPURATION	24 100 €	28 823,60 €
Priorité 8 - SURPRESSEUR EAU POTABLE Qu. ST-PIERRE	3 962,30 €	4 738,91 €
Priorité 9 - ISOLATION PHONIQUE CANTINE	8 700 €	10 405,20 €
Priorité 10 - AMENAGEMENT PIED DE PLATANES PLACE VILLAGE	3 800 €	4 544,80 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/07

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

1) Budget communal – M 14

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain BAIGES, 1^{er} Adjoint, approuve le compte administratif 2006 qui se résume comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	873 963,16	849 175,79	+ 24 787,37
FONCTIONNEMENT	1 334 615,87	1 097 021,79	+ 237 594,08
TOTAL 2006	2 208 579,03	1 946 197,58	+ 262 381,45
REPORT RESULTAT INVESTISSEMENT 2005		77 624,47	- 77 624,47
REPORT RESULTAT			
FONCTIONNEMENT 2005	634 786,57		+ 634 786,57
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			- 52 837,10
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT			+ 872 380,65
RESULTAT DE CLOTURE 2006 CUMULE			+ 819 543,55

RESTES A REALISER	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	591 817,00	1 142 519,92	- 550 702,92

Affectation du résultat au compte 1068.

2) Budget eau – assainissement – M 49

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain BAIGES, 1^{er} Adjoint, approuve le compte administratif 2006 qui se résume comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	419 566,24	400 344,85	+ 19 221,39
FONCTIONNEMENT	35 795,67	44 416,12	- 8 620,45
TOTAL 2006	455 361,91	444 760,97	+ 10 600,94
REPORTS RESULTAT INVESTISSEMENT 2005	37 835,98		+ 37 835,98
REPORT RESULTAT FONCTION. 2005	23 458,51		+ 23 458,51
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			+ 57 057,37
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT			+ 14 838,06
RESULTAT DE CLOTURE 2006			+ 71 895,43

RESTES A REALISER	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT		654 721,00	- 654 721,00

Madame le Maire remercie Monsieur Alain BAIGES et reprend la présidence de la réunion.

BUDGET PRIMITIF 2007

1) Budget communal – M 14

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2007 qui se résume comme suit :

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 132 127,00
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 084 127,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 216 254,00
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	1 343 874,00
RÉSULTAT REPORTÉ	872 380,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 216 254,00

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 815 300,00
DÉFICIT REPORTÉ	52 837,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 868 137,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 868 137,00

2) Budget eau – assainissement – M 49

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2007 qui se résume comme suit :

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	49 838,00
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	35000,00
EXCÉDENT REPORTÉ	14 838,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 838,00
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	767 571,00
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	710 514,00
EXCÉDENT REPORTÉ	57 057,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	767 571,00

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal vote les taux sans augmentation comme suit :

- taxe d'habitation : 11,98 %
- foncier bâti : 10,71 %
- foncier non bâti : 50,11 %

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

LOT 1 DU CENTRE BEAUJOUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant suivant au marché de travaux du lot 1 du Centre Beaujour :
avenant technique n'engendrant pas de modification de prix du marché initial d'un montant de 375 034,05 € HT.

ACQUISITION PARCELLE F 545 A PEYBLOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée F n° 545, d'une superficie de 630 m², au prix de 4 000,00 €.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2007.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

IMMEUBLE VERILLOTTE AC

146, Bd des Poilus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- considérant que l'immeuble AC 146, menaçant ruine, dont la propriétaire est décédée, devra être démoli,
- donne pouvoir au Maire pour l'acquisition de cet immeuble, sur un sol de 40 m².

Une proposition sera faite au notaire chargé du dossier.

SUCCESSION GUARDIOLA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que des terrains inscrits à la matrice au nom de GUARDIOLA Roger, décédé en 1990, situés au Collet Motte, les Moulières, intéresseraient la commune,

- donne pouvoir au Maire pour lancer la procédure auprès des Domaines, par Ministère d'Avocat, pour confier l'administration provisoire à ce service.

PROCEDURE DE TRANSFERT DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Le Maire,

- informe le Conseil Municipal que la Loi n° 2004.809 du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a redéfini le cadre juridique applicable aux conditions de transfert aux communes des biens vacants et sans maître. En conséquence, sur ces biens, la commune peut engager des procédures pour le transfert de ceux-ci à la commune.

- propose au Conseil Municipal, une liste de biens à appréhender au titre de l'article 147 de la Loi sus-dite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- charge le Maire d'engager les procédures pour appréhender les biens suivants : parcelle F n° 639 de 380 m², à Saint Auxile, inscrite à la matrice au nom de OLIVIER Antoine.

EXTENSION DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DU BALANCAN

Le Maire expose que :

la collecte et le traitement des déchets sont de la responsabilité du Maire, même si la gestion en est déléguée à une Communauté d'Agglomération, à un Syndicat, ou à une entreprise privée.

C'est donc à juste titre que le Conseil Municipal peut être invité à donner son avis sur un projet de centre de stockage destiné en particulier à recevoir les déchets de la commune.

Le projet, actuellement soumis à l'enquête publique, se situe sur la Commune du Cannet-des-Maures sur le site du Balançan. Il est porté par la société SOVATRAM, filiale du groupe Pizzorno.

Depuis près de 30 ans, cette société exploite sur ce même site un centre de stockage. Comme tous les autres utilisateurs, nous pouvons témoigner de la qualité des prestations fournies par cette société.

Le projet présenté occupe 7 hectares nouveaux et s'appuie sur les casiers déjà exploités. Sa durée est de 15 ans, sa capacité de 200 000 tonnes/an.

Le dossier montre que les mesures compensatoires importantes ont été prises, si bien que le Conseil Municipal du Cannet- des-Maures est favorable à ce projet. Dans ces conditions le Conseil Municipal de Callas est appelé à émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'émettre un avis favorable au projet d'installation de stockage de déchets non dangereux tel que présenté par la SOVATRAM sur la commune du Cannet-des-Maures.

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – ANNEXE

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il faut prévoir l'aménagement de cet immeuble, pour permettre l'accès handicapés, conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, et le décret du 21/10/2006 relatif à l'exercice du droit de vote par les personnes handicapées. Considérant qu'il faut prévoir une réfection de la façade,

- décide de demander une étude de faisabilité pour cette opération,
- donne pouvoir au Maire pour piloter cette opération.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ART.	LIBELLES	REEL 06	B.P. 07
65 736	C.C.A.S.	15 000	15 000
	TOTAL 65 736	15 000	15 000
65 748	Amicale chasseurs	300	300
	A.N.A.C.R.	80	80
	AS Callas	6 500	6 500
	Callas futur	305	305
	C.E.P.A.I.	610	610
	Festival musique Callas	5 564	5 564
	Comité des fêtes	12 500	12 500
	F.N.A.C.A.	115	115
	Lei Caminaire	300	300
	Loisirs jeunesse	1 525	1 525
	Loisirs jeunesse Neige	1 525	1 525
	Loisirs jeunesse Voyage	1 524	1 524
	Réveil Callassien	2 515	2 515
	Coopérative scolaire	4 000	4 000
	Tennis Club	456	456
	Prévention Routière	50	50
	Amis des chats	50	70
	D.D.E.N. Union du Var	50	50
	Callas InterCulturel		250
	S.Initiative/O.Tourisme		100
	TOTAL 65 748	37 969	38 433
	TOTAL GENERAL	52 969	53 433

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUDGET SUBVENTIONS DU C.C.A.S.	
A.D.M.R.	610 €
Crèche Petit Prince	600 €
Croix Rouge	250 €
Secours Populaire	50 €
TOTAL	1 510 €
PARTICIPATIONS DU C.C.A.S.	
Collège de Figanières	10 €/élève
Secours Populaire	5 €/enfant
Vacances plein air	200 €/enfant
ODEL Colonies	10 % du coût aux familles

EXTRAITS ET RAPPEL DE L'ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENT PERMANENT DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR (ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 5 AVRIL 2004)

Article 1 :

Les dispositions du présent arrêté sont applicables sur le territoire de toutes les communes du Var : dans les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues, ainsi que sur tous les terrains qui sont situés à moins de 200 mètres de ces formations, y compris les voies qui les traversent, l'ensemble étant défini par l'arrêté préfectoral du 5 avril 2004 sur la base cartographique I.G.N. au 1/25 000.

Article 2 :

- sont définies 3 périodes :
- une **période rouge** constituée :
 - d'une **période fixe du 01 juin au 30 septembre**,
 - de **périodes additionnelles** édictées par arrêté préfectoral motivé par des conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés,
 - des **jours de vent supérieur à 40 km/h en moyenne**, cette vitesse étant appréciée localement (à titre indicatif cette vitesse est caractérisée par le balancement des grosses branches et des fils électriques ou lorsque les jeunes arbres sont agités)
 - une **période orange du 1^{er} février au 31 mars**
 - une **période verte couvrant le reste de l'année**

Article 5 :

En période VERTE :

(du 1^{er} avril au 31 mai et du 1^{er} octobre au 31 janvier)

Les feux sont autorisés sans formalité administrative, mais sous réserve de respecter les mesures de sécurité.

Article 6 :

En période ORANGE :

(1^{er} février au 31 mars)

Les feux sont soumis à déclaration préalable en mairie.

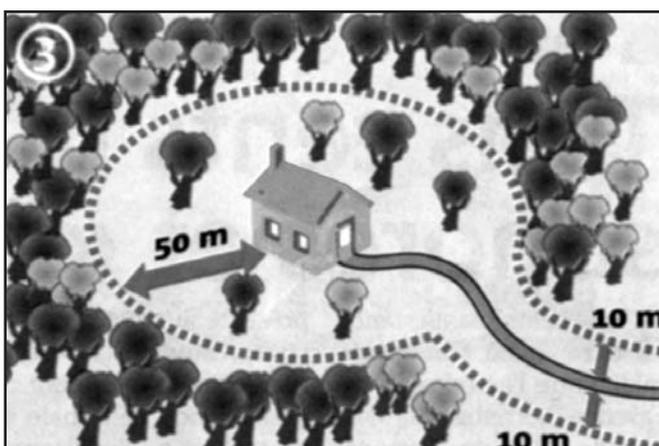
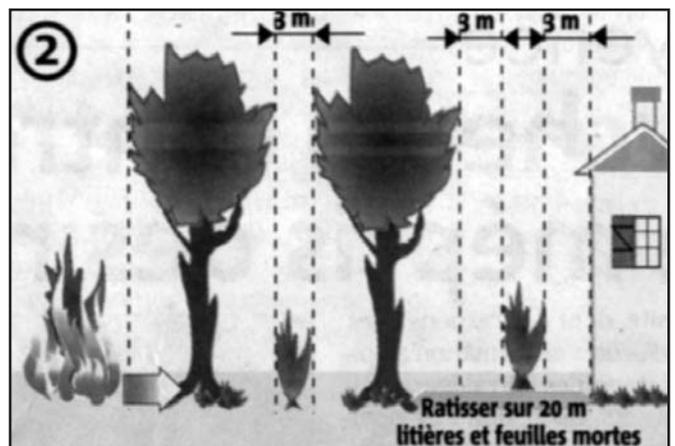
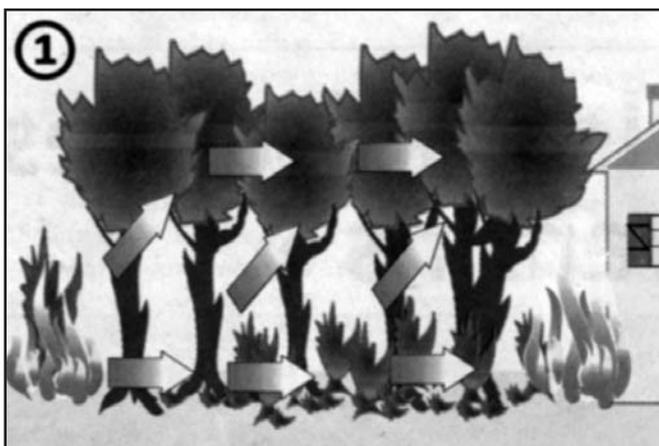
Article 7 :

En période ROUGE :

(1^{er} juin au 30 septembre)

Il est interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit de faire du feu.

DEBROUSSAILLEMENT



Pour empêcher le feu de sauter d'arbre en arbre ou de courir sur le sol à cause de la végétation herbacée (1), il est nécessaire de débroussailler suivant des règles précises de distance : cela permet d'aérer l'espace boisé, pour priver le feu de combustible (2). Autour d'une maison, le rayon de débroussaillage est de 50 mètres (3). Mais attention : par arrêté municipal, le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

LA FORET

L'Office National des Forêts (O.N.F.) gère nos forêts communales, ainsi 4 ha de zones brûlées en 2003 ont été réhabilités, il s'agit du canton de Malrouit.

Le bois de Claret va faire l'objet d'une coupe nécessaire pour permettre la pénétration dans un espace forestier trop fermé et la croissance des jeunes arbres.

CHARTRE DU PROMENEUR EN FORET

- Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.
- Il n'abandonne pas ses détritrus en forêt.
- Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne poussent pas.
- Il respecte les routes forestières et les chemins balisés.
- Il fait attention à son chien.
- Les animaux sauvages sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.
- Il demande une autorisation pour le ramassage du bois mort.
- Il sait que l'exploitation forestière est nécessaire à la bonne gestion de la forêt.
- Il pratique le VTT en respectant les autres promeneurs et la nature.
- Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.

TOURISTES-PROMENEURS RANDONNEURS-VÉTÉTISTES

Le Comité Communal Feux de Forêts de Callas vous recommande, pour votre tranquillité et dans l'intérêt général, de vous protéger contre les feux.

Le feu est l'ennemi n°1 de la forêt dans le Sud de la France.

Voici ce qu'il est interdit de faire en forêt et à moins de 200 mètres de la forêt :

- allumer un feu : même un petit réchaud, même une cigarette - fumer en forêt et sur les pistes, c'est **interdit**.
- il est **interdit** de jeter un mégot, même éteint. Attention aussi lorsque vous êtes en voiture, ne jetez pas vos mégots par la fenêtre, la forêt est peut être toute proche.
- il est **interdit** de laisser des détritrus.
- il est **interdit** de stationner son véhicule devant une barrière **DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)** ou de stationner sur les pistes DFCI.
- il est **interdit** de pénétrer à pied en forêt les jours de plan ALARME où il y a de forts risques d'incendie.
- il est **interdit** de circuler et de stationner en véhicule automobile ou autre sur les voies DFCI non ouvertes à la circulation publique.

Pour votre sécurité et celle des vôtres :
Avant de partir dans la forêt, renseignez-vous sur la fermeture dans les massifs : (tél. 04 98 10 55 41)
Renseignez-vous aussi sur la météo varoise : (tél. 08 92 68 02 83)

En cas de détection de fumée suspecte ou de départ de feu :

- à la moindre fumée, donner l'alerte au 112 depuis un portable ou 18 depuis un téléphone fixe.
- indiquer la localisation précise ainsi que la direction prise par le feu, description des abords (habitations, espace boisé, etc.).
- essayer d'éteindre le feu naissant par jet de terre, d'eau... Mais sans prendre de risque.
- marquer l'emplacement du départ de feu par un repère, ne toucher à aucun objet suspect.

LES ASSOCIATIONS CALLASSIENNES

Une nouvelle association est née, *CALLAS INTER CULTUREL*, présidée par Marie-Rose ROY. A son actif déjà, une conférence sur le Var médiéval en février dernier qui a remporté un vif succès et plusieurs projets tels que des conférences, des rencontres entre callassiens et étrangers, des repas à thèmes, la fête de la musique le 21 juin, sans oublier le marché de Noël qui fut très apprécié et attendu avec encore plus d'exposants en 2007.

L'ASSOCIATION SPORTIVE DU CANTON DE CALLAS (A.S.C.C.)

Le président Carel ZIMELLI a passé la main, c'est Stéphane THIEBAUT qui assure maintenant la présidence du club de football assisté de Salvatore MEGNA, Christophe PRADOURAT pour le bureau, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu fin mai (date définie plus tard et annoncée par voie d'affichage).

L'ASSOCIATION CALLASSIENNE POUR LA RENOVATION DU PATRIMOINE

L'association callassienne pour la rénovation du patrimoine culturel créée en 1985 et qui a réalisé tout au long de ces dernières années diverses opérations très intéressantes sur le patrimoine callassien se donne de nouveaux défis portés par une nouvelle équipe. Faut-il rappeler les actions principales menées précédemment, à savoir l'aide à la restauration du patrimoine callassien (la chapelle Saint-Auxile, la cloche Marie-Auxile, etc.) grâce notamment à diverses souscriptions lancées à la population qui a toujours répondu « présent ! ». Le dimanche de Pentecôte 2006 un remarquable tableau du peintre Andréa MORETTI a été présenté à Notre-Dame-de-Pennafort. Il sera accompagné d'autres œuvres. La chapelle, pour les accueillir dignement, nécessitera des travaux conséquents. Le lavoir de Fond de Mine mériterait d'être mieux mis en valeur... Ce ne sont là que quelques projets développés lors de l'assemblée générale de l'association qui a eu lieu le 20 avril.

*Le secrétaire,
Jean-Marc HOEBLICH*

LE REVEIL CALLASSIEN

La première sortie du Réveil Callassien le 12 octobre 2006 avec une mini croisière sur le Rhône et visite d'Arles, après un repas pris à bord du bateau, démarra l'année de la nouvelle équipe du Réveil Callassien.

Grand succès de la sortie en Italie avec le marché de Bordighiera et repas à la Principauté de Seborga (88 participants).

Sortie à Collobrières avec repas-animation sur le thème de la châtaigne (visite d'une confiserie).

Le 20 décembre dernier, après une sortie au monastère de Cimiez à Nice et ses jardins, continuation au joli village de l'arrière-pays niçois, Lucéram, avec la visite de plusieurs centaines de crèches.

Février nous a entraîné à Menton pour la fête des citrons.

Par la suite, sont prévus : une sortie « bouillabaise », Martigues et la côte bleue, plusieurs repas place du 18 juin à Callas dès que le temps le permettra et pour finir en beauté, un grand voyage « les lacs italiens » en juin prochain.

*La présidente,
Françoise MARTHRE*

L'AMICALE DES PROPRIETAIRES CHASSEURS

111 permis et 21 cartes aux propriétaires non chasseurs ont été délivrés en 2006. 11 hectares ont été consacrés à l'emblavure. Bilan de la saison qui s'achève : 139 sangliers et 18 chevreuils, 820 pièces (faisans, perdreaux) ont été lâchés.

Chaque année lors de l'assemblée générale, il est rappelé que le respect des propriétés et propriétaires doit être assuré : pas de tir à moins de 150 mètres des maisons. Aucun incident ou accident ne sont à déplorer grâce à la vigilance et à l'application stricte des consignes de sécurité tout au long de la saison, je félicite tous les chasseurs.

Le loto qui a été annulé cette saison aura bien lieu en décembre prochain, qu'on se le dise !!

Une grosse bouillabaisse nous permettra de nous réunir tous avec nos épouses en mai (la date sera précisée ultérieurement).

N'oublions pas que le 10 octobre 2006, nous avons perdu notre ami, ancien président des chasseurs et lieutenant de louvèterie, Marcel AUDIBERT, connu pour son dévouement et sa connaissance parfaite du territoire communal. A sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

*Le président,
André MISTRAL*

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES CHASSEURS AUX CHIENS COURANTS

C'est dans le VAR que la FACCC (Fédération des Associations des Chasseurs aux Chiens Courants) a organisé la finale nationale des concours de meute de chiens de chasse au sanglier.

Une épreuve qui a eu lieu les 23, 24, et 25 mars 2007 sur le territoire des 7 communes du secteur que sont Ampus, Châteaudouble, Montferrat, Draguignan, Callas, Claviers et Bargemon.

L'Ariège, le Cher, la Côte d'Or, les Côtes d'Armor, La Haute-Garonne, la Haute-Savoie, le Jura, la Vendée, le Vaucluse et le Var, soit 10 départements pour dix meutes engagées comprenant de 6 à 10 chiens.

Tous ont évolué pendant deux heures dans un secteur tiré au sort sous le regard attentif de huit juges agréés par la FACCC.

Toutes les sociétés de chasse des 7 Communes ont participé pour permettre le bon déroulement de cet événement du monde cynophile et notre amicale des propriétaires chasseurs n'a pas manqué ce rendez-vous. Le matin, une première équipe, sous la houlette de notre président André MISTRAL, a accueilli participants et spectateurs autour d'un excellent petit-déjeuner. Tout au long de la matinée, une deuxième équipe a accompagné les conducteurs pendant le découplé et a aidé à la récupération des chiens à la fin de chaque épreuve.

Une des deux meilleures équipes de cette finale est la meute de « griffons croisés anglo » du département de la Côte d'Or qui a découplé ses huit chiens le samedi matin sur la commune de Callas au lieu-dit « le Prignonnet ».

L'amicale des propriétaires chasseurs remercie toutes les personnes qui se sont investies durant ces jours. Les organisateurs et le public ont donné à cette manifestation un esprit de convivialité que n'oublieront pas les 10 départements présents.

L'AMICALE DE QUARTIERS

L'Amicale de Quartiers a pour but la protection et la mise en valeur de l'environnement. A ce titre, nous avons fait l'acquisition de la Chapelle Saint-Laurent, datant du XIV^e siècle.

Nous sommes aussi à l'écoute des nouveaux venus à Callas. Il n'est pas toujours facile de s'intégrer dans une commune si étendue.

Cette année, notre jeune association (créée en 2003 par Monsieur CANIVET, malheureusement décédé en 2006) s'efforcera d'obtenir des subventions pour débiter les travaux de consolidation de la Chapelle Saint-Laurent.

En outre, pour faciliter les échanges, un méchoui courant mai et un concours de boules en juin seront organisés.

*Le président,
Alain LAURENT*

LOISIRS-JEUNESSE

Notre voyage en Alsace qui eut lieu du 28 octobre au 1^{er} novembre 2006 nous fit découvrir et apprécier COLMAR et ses environs, les superbes villages de KIRWILLER, ORBEY, TURCKHEIM, KAYSERSBERG, RIQUEWIHR, KOENIGSBOURG, EGUISHHEIM.

Voyage mémorable, accueil chaleureux, excellente ambiance, bonne organisation, beau temps, voilà en résumé les appréciations de nos 33 participants.

Toute l'équipe se penche maintenant sur le prochain voyage, « la Bourgogne » pourrait être la nouvelle destination mais rien n'est encore déterminé.

L'Association Loisirs-Jeunesse organise tout au long de l'année plusieurs manifestations qui sont toujours très appréciées. Lancement de la saison par INTER-ŒUFS le 22 avril avec des jeux basés sur l'œuf et entre autres, « l'œuf à la tête » le clou de la journée, très prisé l'année passée où plus de 250 œufs ont été lancés sur les têtes d'Antoine et Willy, « les sacrifiés » de ce jeu. Cette année, ce furent Antoine et Agostino « les sacrifiés ». Notre traditionnelle Foire Artisanale, dont la renommée n'est plus à faire, aura lieu le 15 août et nous mettons tout en œuvre pour que celle de 2007 soit digne de vos attentes avec la roue de la fortune, innovation de 2006, qui a remporté un vif succès avec de nombreux lots à gagner.

Autres manifestations prévues : en mai, la marche du cœur et en juin un jeu de piste. En septembre prochain, une section « voile » sera proposée à Roquebrune/Argens.

*Le président,
Alain CHEVAL-BERTRANON*

LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes 2007 est heureux de vous annoncer que cette année encore nous mettrons tout en œuvre afin de vous divertir et de vous faire passer d'agréables moments. Notre équipe s'est enrichie de plusieurs membres, beaucoup de « jeunes » callasiens ont rejoint nos rangs. Nous espérons que notre programme donnera satisfaction aux habitants de notre village, mais aussi, à tous ceux qui nous rendront visite, nous comptons sur vous, votre présence est notre plus bel encouragement. Que la fête continue !!!!

*Le président,
Alain LAURENT*

DRACÉNIE SPORT ADAPTÉ

Est une association sportive destinée aux personnes handicapées mentales ou ayant un trouble psychique.

Notre siège est à Draguignan cependant nous désirons nous développer sur toutes les communes est varoise afin de permettre au plus grand nombre de personnes concernées de pratiquer une activité sportive en loisir ou en compétition.

**Permanence du lundi au vendredi de 17h00 à 20h00
au 06.13.69.94.88**

Week-end et soir après 20h00 au 06.17.99.83.22

INFORMATIONS GENERALES

NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

Pour une meilleure qualité de service, les horaires de votre bureau ont été modifiés :

	HORAIRE			HORAIRE	
	Début	Fin		Début	Fin
Lundi	09:00	12:00	13:45	16:30	
Mardi	09:00	12:00	13:45	16:30	
Mercredi	09:00	12:00	13:45	16:30	
Jeudi	09:00	12:00	13:45	16:30	
Vendredi	09:00	12:00	13:45	17:00	
Samedi	08:30	12:00	-	-	

L'OFFICE DE TOURISME

Nous vous rappelons que l'Office de Tourisme est ouvert du lundi au vendredi de 9 H 15 à 12 H 15 (sauf le mardi) et de 13 H 45 à 18 H 00.

Le samedi il est ouvert de 10 H 00 à 12 H 00

tél. : 04.94.39.06.77 – fax : 04.94.39.06.79

(en période estivale les horaires changent et seront annoncés dans le bulletin de l'été)

Vous pouvez également consulter le site de Callas :

www.callas.fr

mail : mairie@callas.fr

ou office.du.tourisme@callas.fr

ainsi que celui du Festival de Musique Ancienne :

mairie.orange.fr/callas-83/festival/

L'Office de Tourisme tient à votre disposition une liste de meublés et locations saisonnières.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES	
ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2007	
1^{er} Tour	Dimanche 22 avril
2^e Tour	Dimanche 6 mai
ELECTIONS LEGISLATIVES 2007	
1^{er} Tour	Dimanche 10 juin
2^e Tour	Dimanche 17 juin

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population s'est déroulé du 18 janvier au 17 février 2007. La responsabilité de cette charge a été confiée à Muriel MERCHER, secrétaire de mairie, pour la coordination des opérations entre Francis MOUTON, superviseur de l'INSEE et les trois agents recenseurs.

Le travail s'est effectué par un découpage en 8 districts répartis entre Christine LOPEZ pour le village, Yasmina SAUREL et Olivier QUERAL pour les écarts.

Au niveau des chiffres, Callas compte 735 résidences principales, 320 résidences secondaires et une population d'environ 1650 habitants, le chiffre officiel sera communiqué par l'INSEE ultérieurement. En 1999, lors du dernier recensement, la commune comptait 1388 habitants. Belle progression !... Et rendez-vous dans 5 ans.

DEPARTS A LA RETRAITE

2006 a vu le départ à la retraite de deux employés communaux bien connus et appréciés. Tout d'abord Roland AUDEMAR des services techniques, ensuite Monique RAQUIN des services administratifs. Tous deux sont regrettés après respectivement 28 ans et 26 ans de bons et loyaux services à la commune de Callas. Bonne retraite à tous les deux...

NOUVEAUX COMMERCANTS

Pizza Marina – Boulevard des Poilus

Tél. : 04.94.84.34.29 ou 06.19.31.16.22

Ouverte tous les jours de 11 H 00 à 14 H 30

et de 17 H 30 à 22 H 00.

« Les rêves d'Isis » atelier de mosaïque

23, rue Grande – Tél. : 04.94.50.26.15

Pascale vous accueille aussi pour vos mosaïques décoratives personnalisées. Bientôt se tiendront des cours d'initiation pour les jeunes et les moins jeunes.

L'Hôtel de France a changé de direction, c'est Monsieur Jean-Pierre MARTIN qui reprend l'établissement avec son associé, pour le restaurant « **au Terroir Provençal** », Monsieur Michaël LESAGE, époux de Nadège PUPPO dont les parents ont longtemps tenu la boulangerie de Callas.

Monsieur MARTIN s'est réservé la partie « hôtel » où les chambres vont être réaménagées. Nous leur souhaitons une grande réussite dans leurs entreprises.

Tél. : 04.94.67.04.97

LA CULTURE

- L'école de musique communautaire de Callas se trouve dorénavant au 9, rue Saint-Eloi. La Galerie Saint-Eloi continuera néanmoins à accueillir les expositions durant la période d'été. Cependant, au cours de l'été 2007, des travaux se feront pendant tout le mois de juillet et peut-être jusqu'au 15 août, date à laquelle Michel CARLIN exposera pendant trois semaines/1 mois.
- La médiathèque a proposé en décembre dernier une lecture sur « les mots d'amour » réunissant des personnes touchées par le sujet. Un échange très intéressant s'est développé. Initiative à renouveler. Après son exposition sur le loup, suivra en mai une mini expo sur les mangas (B.D. japonaises) puis ensuite, en juin, un atelier de dessin intitulé « j'apprends à dessiner des mangas ».
- Le livre « Si Callas m'était conté » a bénéficié d'un grand succès. Pour ceux qui désirent encore se le procurer, il est en vente pour 28 € à l'Office de Tourisme, à la Mairie et chez certains commerçants.

LE FESTIVAL DE MUSIQUE ANCIENNE DE CALLAS

Le Festival aura lieu du 15 au 30 juillet 2007.

Dimanche 15 juillet : *église de Callas*
Chants et danses du Pérou baroque

Lundi 16 juillet : *église de Claviers*
Chants franciscains corses

Mercredi 18 juillet : *église de Figanières*
Pellegrino, voyage musical dans le baroque nomade

Vendredi 20 juillet : *église de Châteaudouble*
Voyage à travers l'Ancien Testament

Dimanche 22 juillet : *église de Callas*
La dérive des continents

Lundi 30 juillet : *place du 18 juin 1940 à Callas*
Les Petits Chanteurs de Sainte-Croix de Neuilly

Pour tous détails, site internet :
mairie.orange.fr/callas-83/festival/
et programme détaillé disponible
à l'Office de Tourisme de Callas.

LA VIE SCOLAIRE

- Le péri-scolaire.
De plus en plus d'enfants fréquentent cette structure qui accueille nos petits avant et après l'école, c'est-à-dire le matin à partir de 7 H 30 jusqu'à 8 H 20 et de 16 H 30 jusqu'à 18 H 30, c'est une facilité accordée aux parents qui travaillent.
- Lecture pour les petits.
France MINY, animatrice à la médiathèque communautaire de Callas, intervient à l'école le mardi après la cantine pour une animation lecture auprès des petits de la maternelle.
- La psychologue et le maître de soutien.
Madame ROUGEMONT, psychologue, tient une permanence téléphonique de 11 H 30 à 13 H 30 au 04.94.50.97.19 et Madame PETION, maître de soutien apporte son aide les lundis et jeudis et utilise pour ce faire les locaux du péri-scolaire dans la journée.

ODEL VAR

Le catalogue des vacances d'été de l'Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var est disponible en mairie. Chaque année, l'ODEL VAR propose des séjours pour les enfants de 4 à 18 ans dans différents centres de vacances. Les inscriptions sont ouvertes dès le 12 mars 2007. Lors de l'inscription, un versement d'arrhes d'un montant de 75 € vous sera demandé (par chèque, attestation de prise en charge, chèque vacances ou mandat). Le Centre Communal d'Action Sociale participe à hauteur de 10% sur le montant restant à la charge des familles (déductions faites des organismes sociaux).

L'ODEL VAR RECRUTE  

Chaque été plus de 1000 emplois sont proposés par l'ODEL VAR afin d'encadrer les séjours en Centres de Vacances, Centres de Loisirs et Séjours Sportifs et Culturels.

Pour compléter nos équipes, nous recrutons des ANIMATEURS, MONITEURS SPORTIFS, AGENTS DE COLLECTIVITE, CUISINIERS, COMMIS DE CUISINE.

Pour faire acte de candidature :
Télécharger un dossier sur le site de l'ODEL VAR, www.odelvar.asso.fr, rubrique "Travailler à l'ODEL VAR",
ou adresser une demande de dossier à l'ODEL VAR
au 1, Bd Foch, 83300 Draguignan,
ou retirer un dossier dans les Mairies,
Bureaux et Points Information Jeunesse,
à l'S'pass-info de l'ODEL VAR au 38 bis, rue Picot à Toulon (0 820 488 320).

**OFFICE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION
ET DE LOISIRS DU VAR**
1 Boulevard Foch - 83300 Draguignan
Tél. 0820 488 300 Fax. 0 820 488 301

CALENDRIER DES FESTIVITES 2007

DIMANCHE 22 AVRIL :

Inter-Ceufs organisé par Loisirs-Jeunesse.
– *Place Clemenceau.*

JEUDI 26 AVRIL :

Repas animation organisé par le Réveil Callassien.
– *Place du 18 juin 1940.*
(annulation en cas de mauvais temps)

DIMANCHE 29 AVRIL :

11 H 00 Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts en hommage aux déportés de la dernière Guerre.

MARDI 1^{er} MAI :

Grand déjeuner provençal traditionnel, organisé par le Comité des Fêtes. (à partir de 9 H 00)
– *Place Georges Clemenceau.*

DIMANCHE 6 MAI :

Pèlerinage de Saint-Auxile.
– *Rassemblement pour la procession à 10 H 00 à l'église.*
– *Célébration de la messe à 11 H 00 à la Chapelle.*

MARDI 8 MAI :

10 H 30 Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts du 62^e anniversaire de l'Armistice.

MARDI 8 MAI :

« Marche du Cœur » avec pique-nique organisée par Loisirs-Jeunesse.

JEUDI 10 MAI :

Sortie à Anduze - visite guidée au Château de St-Jean-du-Gard, déjeuner, petit train au cœur des Cévennes et visite de la Bambouseraie, organisée par le Réveil Callassien.

DIMANCHE 13 MAI :

Greniers dans la Rue organisés par l'Office de Tourisme.

MERCREDI 23 MAI :

Croisière sur le Rhône, d'Avignon en Arles, organisée par Lei Caminaire.

DIMANCHE 27 MAI :

Fête votive de Pennafort organisée par le Comité des Fêtes et la Paroisse.
– *Messe à 10 H 30 à la Chapelle de Pennafort.*

JEUDI 31 MAI :

Repas « fête des mères », organisé par le Réveil Callassien. (annulation en cas de mauvais temps)
– *Place du 18 juin 1940.*

DU VENDREDI 8 AU MERCREDI 13 JUIN :

Voyage organisé par le Réveil Callassien « les lacs italiens ».

SAMEDI 16 JUIN :

Concours de boules organisé par l'Amicale des Quartiers. – *Place du 18 juin 1940.*

LUNDI 18 JUIN :

Cérémonie commémorative de l'Appel du Général de Gaulle. – *Place du 18 juin 1940.*

JEUDI 21 JUIN :

Fête de la Musique organisée par Callas Inter Culturel.
– *Place Clemenceau.*

VENDREDI 22 JUIN :

Kermesse de l'école.

DU SAMEDI 23 AU SAMEDI 30 JUIN :

Sortie annuelle dans le Briançonnais organisée par Lei Caminaire.

DIMANCHE 24 JUIN :

Fête de la Saint-Jean, organisée par le Comité des Fêtes. – *Place du 18 Juin 1940.*

DIMANCHE 24 JUIN :

Jeu de piste organisé par Loisirs-Jeunesse.

JEUDI 28 JUIN :

Repas de fin de saison, organisé par le Réveil Callassien. – *Place du 18 Juin 1940.*

DIMANCHE 1^{er} JUILLET :

Repas organisé par la F.N.A.C.A.

JEUDI 5 JUILLET :

Assemblée Générale du Réveil Callassien.

DIMANCHE 8 JUILLET :

Soupe au pistou, organisée par le Comité des Fêtes.
– *Place du 18 Juin 1940.*

SAMEDI 14 JUILLET :

Cérémonie Commémorative au Monument aux Morts (départ de la Mairie à 11 H) suivie d'un apéritif-concert, organisé par le Comité des Fêtes et la Municipalité.
– *Placette de la Paix.*

Repas « paëlla » avec animation, organisé par Callas Inter Culturel. – *Place Clemenceau.*

DU DIMANCHE 15 AU LUNDI 30 JUILLET :

Festival de Musique Ancienne de Callas.

VENDREDI 20 JUILLET :

Brocante réservée aux professionnels organisée par l'association « il était autrefois ».

SAMEDI 21 JUILLET :

Soirée « mousse », organisée par le Comité des Fêtes.
– *Place du 18 juin 1940.*

LUNDI 30 JUILLET :

Concert « Les Petits Chanteurs de Sainte-Croix de Neuilly », organisé par le Festival de Musique Ancienne de Callas. – *Place du 18 juin 1940.*
(Ouvert à tous, concert gratuit)

MERCREDI 15 AOÛT :

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts et XXIV^e Foire Artisanale, organisée par Loisirs-Jeunesse.

DU SAMEDI 18 AU MARDI 21 AOÛT :

Fête locale de la St-Laurent, organisée par le Comité des Fêtes.

EMPLOI

LE CENTRE DE RESSOURCES A LA CREATION D'EMPLOI

Créateurs d'entreprises et demandeurs d'emploi choisissant de créer votre propre activité, vous ignorez souvent les conditions et les potentialités du marché.

La « borne interactive des Métiers » est un service qui a pour objectif de répondre à vos questions essentielles posées nécessairement avant le démarrage effectif de l'activité (état de la concurrence, caractéristique de la population, niveau de la demande...).

Site web : www.pacte-dracenie.com

Une borne interactive des métiers est installée dans l'entrée de la Mairie.

CREATEUR D'ENTREPRISE

Vous avez un projet de création d'entreprise, des organismes peuvent vous aider vous apportant **gratuitement** :

- un accompagnement en amont de la création
- un soutien financier adapté à vos besoins
- un suivi pendant les premières années de vie de votre entreprise

« **Initiative Entreprises en Dracénie** » (I.E.D.)

Contact : Sophie DUFOUR (directrice) – Tél. : 04.94.68.93.48 du lundi au vendredi sur rendez-vous

« **Pépinière d'Entreprises** » : **Direction du Développement Economique de la C.A.D.**

Contact : Francis AYNAUD (directeur) – Espace Chabran à Draguignan – Tél. : 04.94.50.03.63

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Si vous êtes intéressés par les marchés publics, vous pouvez vous positionner, en consultant : dracenie.com.

LES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

Sont invitées à contacter Madame DOUVIER, adjointe à l'emploi et au social au 04.94.76.74.50 ou à la mairie pour un rendez-vous ainsi qu'à sa permanence le mardi après-midi de 15 h à 17 h Placette de la Paix (derrière la mairie).

VOUS RECHERCHEZ UNE AIDE-MENAGERE OU UNE GARDE A DOMICILE

Vous pouvez choisir la personne de votre choix (en la rémunérant en chèque emploi service)

Ou vous adresser à l'association d'aide-ménagère de votre choix (s'assurer néanmoins que celle-ci ait l'agrément simple ou de qualité comme :

- l'Entr'aide sociale du Var – Tél. : 04.94.92.27.08
- l'A.D.M.R. – Tél. : 04.94.67.84.22

N'oubliez pas de demander à vos caisses de retraite ou mutuelles si elles participent ou non aux frais d'emploi d'aide-ménagère.

VOUS RECHERCHEZ UNE PERSONNE POUR DES PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE OU D'ENTRETIEN

- vous pouvez vous adresser à l'A.D.M.R.
- ou à Madame DOUVIER qui pourra vous mettre en contact avec une personne que vous pourrez payer en chèque emploi service.

Important : pensez que la moitié de ces dépenses est déductible de vos impôts.

AIDE SOCIALE

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Toute personne peut y souscrire et arrêter ce service quand elle le désire. Ces repas sont livrés par l'A.D.M.R. (04.94.67.84.22).

TELEALARME

Il existe de nombreux organismes de télé-assistance. Vous pouvez opter pour celui qui vous convient le mieux. Toutefois, sachez que la mairie assure le suivi de Présence Verte.

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (C.L.I.C.)

Les personnes de plus de 60 ans qui souhaitent un appui pour résoudre les problèmes qui peu à peu se présentent à elles en prenant l'âge, ont la possibilité de s'adresser à Madame MANTA du C.L.I.C. Tél. : 04.94.50.42.20 poste 451 ou 06.26.54.27.89 ou venir la rencontrer à sa permanence le lundi de 15 h 30 à 16 h 30 (tous les 15 jours). Les dates des permanences seront affichées en Mairie.

MAIRIE DE CALLAS

Téléphone : 04.94.76.61.07
Fax : 04.94.47.83.29
Mail : mairie@callas.fr
Site internet : www.callas.fr

PAGE PRATIQUE

TELEPHONES UTILES :

POMPIERS (18)	04.94.39.16.08
GENDARMERIE (17)	04.94.39.16.50
SAMU (15)	
HÔPITAL DE DRAGUIGNAN	04.94.60.50.00
Dr BERTAUD	04.94.76.64.83
Dr BRACHANET	04.94.50.42.88
Dr GARRY (<i>Claviers</i>)	04.94.76.71.16
Dr DAUBIGNEY (<i>Bargemon</i>)	04.94.76.60.27
CLINIQUE « LES OLIVIERS »	04.94.47.38.38
M. PRIEUX (<i>Infirmier</i>)	04.94.76.67.42
MME MARTIN (<i>Vétérinaire</i>)	04.94.47.83.88
AMBULANCES FIGANIÉROISES	04.94.67.99.46
TAXI ERIC MERILLON	06.62.10.64.60
TAXI JO ET ALAIN	06.08.61.86.84
	06.10.64.82.80
TED PETIT BUS (<i>N° Vert</i>)	08.00.65.12.20
LA POSTE	04.94.39.04.14
ECOLE	04.94.50.97.18
OFFICE DE TOURISME	04.94.39.06.77
MÉDIATHÈQUE	04.94.47.89.89
ECOLE DE MUSIQUE	06.07.06.89.33
BUREAUX DE LA SAUR (<i>Callas</i>)	04.94.47.83.15
LA SAUR FAX (<i>Callas</i>)	04.94.50.69.62
SAUR (<i>Trans-en-Provence</i>)	04.94.50.65.65

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 12H00
ET DE 14H00 À 16H00
LE SAMEDI MATIN DE 9H30 À 12H00

PERMANENCES DES ÉLUS

Françoise BARRE (*Maire de Callas*)

reçoit ses administrés tous les jours sur rendez-vous.

LES ADJOINTS

Alain BAIGES (1^{er} Adjoint)
Marie Louise DOUVIER (2^e Adjoint)
Daniel DIDOLOT (3^e Adjoint)
Roseline MISTRAL (4^e Adjoint)
Reçoivent sur rendez-vous

PERMANENCES SOCIALES

Bureau des adjoints (*Placette de la Paix*).

ASSISTANTE SOCIALE

Mardi matin sur rdv uniquement – 04.94.39.12.70

*

FORMATION - EMPLOI : Mme DOUVIER

Tous les mardis après-midi à partir de 15h00.

Le mercredi matin sur rendez-vous – 04.94.76.74.50

*

MISSION LOCALE

Le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 09h00 à 11h00.

*

C.P.A.M.

Le 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois.

*

A.D.M.R. : Mme BOURRIER

Sur rendez-vous uniquement – 04.94.76.70.26

*

ENTRAIDE SOCIALE DU VAR

Le 2^e lundi du mois de 09h00 à 10h30.

*

C.L.I.C. (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION)

Lundi de 15h30 à 16h30 (*tous les 15 jours*).

Centre de Rencontres (*Placette de la Paix*)

C.D.H.A.R.

Le 2^e mercredi du mois de 14h00 à 16h00.

CROIX ROUGE

4^e mardi du mois de 09h00 à 11h00.

DECHETS ET ENCOMBRANTS

Un ramassage ponctuel des encombrants dits « monstres » est organisé tous les 2^e mercredis de chaque mois.

La demande doit être souscrite au moins 1 semaine à l'avance en Mairie. Les objets doivent être facilement accessibles. L'enlèvement aux étages n'est, en principe, pas prévu. Il est conseillé de sortir les « monstres » la veille du ramassage. Il existe un service aux particuliers (payant) pour des enlèvements soit trop importants, soit trop éloignés du village.

Sur demande ponctuelle, s'adresser à Dragui-Transports
Tél. : 04.94.50.50.50

Les entreprises sont invitées à décharger leurs déblais à l'espace prévu à cet effet : carrière « La Catalane » RD54, le « trou » de la déchèterie de Callas étant presque comblé, l'accès en est réservé aux particuliers.

ATTENTION :

LA MAIRIE NE CAUTIONNE AUCUNE DES SOCIÉTÉS DE DÉMARCHAGE QUELLE QU'ELLE SOIT, À VOTRE DOMICILE, OU PAR TÉLÉPHONE.



Comité des fêtes.



Le carnaval des enfants (Comité des fêtes).



Le Réveil callassien en voyage à Hyères.



Les chasseurs et leurs présidents.



Loisirs-Jeunesse en voyage dans l'Alsace.



L'équipe voirie et débroussaillage.